



Resiliation forfait ipad Orange

Par **Pathe65**, le **24/06/2013** à **15:38**

Bonjour

Je viens demander de l'aide car je pense que bientôt j'aurai Orange à mes trousseaux.

Suite à un courrier de résiliation avec accusé de réception, j'ai reçu une facture alors que j'ai dit à ma banque de bloquer leur prélèvement. J'ai voulu en savoir plus donc j'ai appelé le service client qui me dit que la lettre n'a pas été reçue et j'ai la preuve. Et aussi qu'il y aura des frais de résiliation alors que mon motif est légitime car ayant fourni l'ordre de mission de mon mari et mon billet aller simple.

Est ce que je dois leur envoyer un courrier avec accusé de réception ou pas? Je ne veux pas payer ces frais.

Merci

Par **moisse**, le **24/06/2013** à **15:57**

Bonjour,

En quoi l'ordre de mission de votre mari est-il un motif légitime aussi bien de résiliation - aucun motif légitime ou non n'est demandé - mais surtout pour éluder les frais de résiliation liés, par exemple, à la durée de l'engagement souscrit ??

Par **Pathe65**, le **24/06/2013** à **16:01**

C'est un motif légitime car il part à l'étranger pour 3 ans et je suis bien obligée de partir avec lui

Par **moisse**, le **24/06/2013** à **16:38**

Vous avez signé un engagement contractuel portant sur des conditions tarifaires fonction d'une durée d'engagement, et bénéficié d'un prix considéré comme attractif pour l'acquisition d'un ustensile électronique.

Les conditions de résiliation de votre prestataire sont certainement conforme à la loi CHATEL et doivent prévoir un durée minimale incompressible même avec un motif légitime.

Par **Lag0**, le **24/06/2013** à **16:45**

Bonjour,

Un motif légitime ne l'est que s'il est prévu dans les conditions générales de vente du fournisseur.

Avez-vous déjà vérifié si votre cas est bien prévu dans ces CGV ?

Par **Pathe65**, le **25/06/2013** à **08:34**

Pour Moisse qu'est ce que je dois faire selon vous?????

Pour Lag0: oui j'ai vérifié et c'est bien mon cas

Par **moisse**, le **25/06/2013** à **09:35**

Vous devez relire le contrat exactement et vérifier l'existence d'une période incompressible. Vous en tenir dès lors à ce calcul, faire part de votre position au service Résiliation d'Orange et c'est tout.

Par **Pathe65**, le **25/06/2013** à **18:35**

Ok merci je vous informerai de la suite